

**OBSERVATOIRE
DE LA
SECURITE
ROUTIERE**

**RAPPEL DES
DEFINITIONS :**

Tué
Victime décédée sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident ;

Blessé
Victime ayant fait l'objet de soins médicaux, non hospitalisée ou admise comme patiente à l'hôpital moins de 24 heures ;
ET
victime admise dans un hôpital plus de 24 heures ;

Situation provisoire pour l'année 2017 et évolution par rapport à l'année 2016

1/ Bilan provisoire de l'année 2017

De façon détaillée, pour l'année 2017 on enregistre :

- Une **baisse de 8,2%** du nombre d'accidents corporels
 - 268 pendant la période du 01/01 au 31/12/2017 contre 292 au cours de la même période 2016
- Une **baisse de 12,5%** du nombre de blessés
 - 384 pendant la période du 01/01 au 31/12/2017 contre 439 au cours de la même période 2016
- Une **hausse de 7,8%** du nombre de tués
 - 55 pendant la période du 01/01 au 31/12/2017 contre 51 au cours de la même période 2016

2/ Bilan provisoire par zone de compétence au 31 décembre 2017

	Accidents corporels			Total Blessés			Tués		
	2016	2017	%	2016	2017	%	2016	2017	%
Zone Police	175	145	-17,1%	226	203	-10,2%	7	4	-42,9%
Zone Gendarmerie	117	123	5,1%	213	181	-15,0%	44	51	15,9%
Total	292	268	-8,2%	439	384	-12,5%	51	55	7,8%

Les remontées rapides laissent apparaître un bilan global avec une **baisse du nombre d'accidents corporels et de celui du nombre total de blessés** mais **une augmentation du nombre de tués**.

Ce bilan est disparate selon la zone de compétence considérée, une tendance à l'amélioration de tous les indicateurs dans la zone police qui couvre Nouméa et une situation moins favorable en zone gendarmerie qui couvre toutes les communes hors Nouméa :

- En matière d'accident corporels, une **baisse de 17%** est constatée en zone police alors que cet indicateur est à la **hausse de 5%** en zone gendarmerie ;
- En matière de victimes mortellement blessées, **l'augmentation** est marquée en zone gendarmerie avec **une hausse de près de 16% du nombre de tués** alors qu'une **forte baisse de près de 43%** est relevée en zone police ;
- En matière de blessés tous confondus (hospitalisés et non hospitalisés), la situation est favorable quel que soit la zone de compétence considérée avec une baisse de 10% du nombre des blessés en zone police et de 15% en zone gendarmerie.